

PROGRAMME DES COURS

		Contenu de la formation
VOLET1 Institutions de la République et laïcité	UE1 - DROIT PUBLIC DES RELIGIONS	
	ECUE1 (14H) : Les valeurs de la République et Les institutions de la laïcité	<p>On fait traditionnellement remonter la laïcité à la "grande" loi de séparation de l'Eglise et de l'Etat du 9 décembre 1905. Mais à y regarder de plus près, la Révolution, en proclamant le principe selon lequel "nul ne doit être inquiété pour ses opinions, même religieuses", (article 10 de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen), fonde déjà la laïcité un siècle plus tôt. La loi de 1905 ne fait que la concrétiser en même temps qu'elle met en place les institutions destinées à permettre à la laïcité de s'exprimer (congrégations, associations culturelles...). La laïcité fait partie de ce que l'on appelle communément les "valeurs de la République", mais d'autres valeurs, également issues de la Révolution pour certaines, rendent aujourd'hui la République vivante : il en est ainsi de la liberté, de l'égalité, de la fraternité ou encore de la citoyenneté. Et, plus récemment, des "droits de l'Homme". L'objet de ce cours permettra donc d'aborder, en premier lieu, à la fois dans une perspective historique et diachronique, les "valeurs de la République" et ensuite, en second lieu, les institutions par lesquelles la laïcité peut s'exprimer.</p>
	ECUE2 (12H) : La laïcité appréhendée par les juges	<p>La laïcité revêt en France une dimension juridique importante. Il existe une "laïcité à la française", issue notamment de la grande loi de 1905, que les juges sont sans cesse amenés à interpréter dans le cadre des différents cas d'espèce qui leur sont soumis. La question évolue désormais principalement vers l'expression individuelle d'une religion, en particulier le port de signes religieux, au travail ou dans l'espace public. Port du burkini, installation de crèches de Noël au sein de bâtiments publics, port de signes religieux par un salarié, un collaborateur du service public, ou un étudiant dans l'enseignement supérieur, sont autant de cas où les juges (judiciaire, administratif, constitutionnel) vont adapter la notion de laïcité à l'évolution de notre société. Mais depuis l'avis rendu par le Conseil d'Etat en 1989 sur le port du voile islamique, la situation, qui concerne directement le "vivre ensemble", s'est-elle davantage clarifiée ou au contraire complexifiée ? C'est à cette question que la présente intervention tentera d'apporter des éléments de réponse, à travers, principalement, l'analyse de cas concrets de jurisprudence.</p>
UE2 - DROIT DES CULTES ET NORMES		

ECUE1 (14H) Droit privé et religion

Il découle du principe de l'autorité parentale conjointe qui est la règle, même en cas de séparation, que les parents disposent de prérogatives identiques pour toutes les questions importantes concernant l'enfant mineur. Si l'orientation religieuse qu'il convient de donner à l'enfant relève, en principe, du commun accord des parents, la situation se complique en cas de mésentente du couple et *a fortiori* en cas de désunion de celui-ci. C'est alors le juge qui se trouve sollicité pour arbitrer le conflit familial et qui en statuant, dans un sens ou dans un autre, va s'immiscer dans le choix religieux des parents. C'est la recherche de l'intérêt de l'enfant qui constitue le critère de l'intervention de l'autorité judiciaire en la matière et la solution ne peut résulter que d'une appréciation *in concreto* de la situation. Les juridictions judiciaires ayant eu à connaître des conflits parentaux concernant l'attribution ou l'exercice de l'autorité parentale ont fait preuve, d'une manière générale, d'une ouverture d'esprit face au pluralisme confessionnel. En revanche, les tribunaux se montrent plus sévères en présence d'un parent peu modéré dans la pratique de ses convictions religieuses et prennent alors des précautions pour lutter contre un prosélytisme abusif.

ECUE2 (8H) Droit des cultes / (4H) Infractions et religion

La conciliation entre la liberté de religion et la vie carcérale soulève de sensibles difficultés. Les contraintes carcérales permettent-elles d'assurer la liberté de culte ? De nombreux problèmes ont été dénoncés. Les détenus sont-ils en droit de revendiquer des menus confessionnels, de respecter les fêtes ou rites religieux, d'obtenir des lieux de culte, de s'entretenir avec un aumônier ? Ces questions ont fait l'objet de débats, de réglementations et de nombreuses décisions jurisprudentielles. L'administration pénitentiaire doit faire face également à l'épineux problème des dérives radicales. La lutte contre le processus de radicalisation en prison est une préoccupation majeure, mais délicate à mettre en œuvre.

La législation française possède un arsenal répressif permettant de sanctionner des comportements délictueux réalisés en raison de l'appartenance de la victime à une religion. De nombreuses infractions ont directement pour motif l'intolérance religieuse. C'est le cas de certaines discriminations, injures, diffamations, violences, destructions. D'autres sont sanctionnées parce qu'elles peuvent engendrer indirectement une hostilité à l'égard de certaines religions : provocation à la haine ou à la violence, négationnisme, apologie des crimes contre l'humanité ou du terrorisme.

ECUE3 (10H) Normes religieuses et Droit français

La laïcité n'équivaut en rien à l'ignorance du fait religieux par l'État. La liberté de culte, rappelée dès l'article 1er de la loi du 9 décembre 1905, instaure au contraire une neutralité bienveillante de l'État vis-à-vis des cultes, ce dernier devant favoriser leurs expressions, sauf si elles contreviennent à l'ordre public, sans toutefois s'immiscer dans l'objet même de la croyance, c'est-à-dire la doctrine ou le dogme. Dans la France laïque, les autorités politiques et judiciaires ont donc à connaître du

		fait religieux en général. Ce cours se propose d'explorer, à travers quelques exemples les rapports entre les normes issues des principales religions présentes sur le territoire national et le droit français.
<p style="writing-mode: vertical-rl; transform: rotate(180deg);">VOLET 3</p> <p style="writing-mode: vertical-rl; transform: rotate(180deg);">Sciences humaines et sociales des religions</p>	UE3 - INTRODUCTION AUX GRANDES TRADITIONS RELIGIEUSES ET AUX NOUVEAUX MOUVEMENTS RELIGIEUX	
	ECUE1 (6H) : Le Coran : un texte unique aux facettes multiples / La formation de l'Islam, une culture à fondement religieux (6H)	<p>Le présent cours portera une réflexion plurielle sur le Coran : en partant de sa composante formelle et du statut de la divinité de la parole coranique, c'est d'abord la logique discursive du texte qui sera problématisée, avant d'analyser les mécanismes selon lesquels le Coran a permis de développer des sciences religieuses et non-religieuses, ce qui nous mènera à mieux appréhender le statut de l'interprétation et de la tradition islamique en rapport avec le texte source de départ. Pour diverses raisons, le Coran est vu par de nombreux penseurs arabes et musulmans comme un texte modernisateur, alors que la tradition religieuse a pu être critiquée de l'intérieur. Nous analyserons chacune de ces articulations, en nous fondant sur des extraits précis du texte coranique et de sa tradition. Nous concluons enfin sur l'intérêt de développer une méthode précise pour aborder le texte coranique et déconstruire le discours religieux dans le contexte académique laïc actuel en France.</p> <p>Le cours vise à rappeler d'où viennent la tradition islamique, et son expression culturelle, et les inflexions qu'elle a connues à travers les siècles, entre l'Hégire et le XVIe s. de l'ère chrétienne. Il n'étudie pas le fonds de la doctrine religieuse en elle-même, mais propose une approche de l'affirmation première de l'Islam et des évolutions politiques et sociales de l'islam médiéval, qui a façonné des modèles de légitimation politique à base religieuse dans le cadre du califat. Une troisième partie s'attache à souligner les formes de pluralité de la pensée dans les pays islamiques, en relation avec la présence d'autres religions dans ces territoires, l'intégration de la philosophie dans les savoirs en pays musulman, les limites et contestations de la diffusion de la tradition (sunna).</p>
	ECUE2 : (6H) Bible, Livres saints ou Bibles ? Du Texte à ses appropriations (juives, chrétiennes, profanes) dans l'Histoire / (6H) Judaïsme(s), christianisme(s), Nouveaux Mouvements Religieux : Pentecôtisme, Témoins de Jéovah, etc.	<p>Ce cours propose une approche laïque et académique à la fois du texte biblique, saisi dans sa genèse, ses identités multiples, ses lectures (juives, chrétiennes, profanes), son inscription dans l'Histoire, mais aussi dans l'anthropologie (les anthropologies ?) qu'il fonde ; et des communautés, anciennes et nouvelles, qui se réclament de son autorité. Le cours croisera des approches philologiques, historiques, anthropologiques et sociologiques.</p>
	UE4 - RELIGIONS ET SOCIÉTÉS	
ECUE1 (10H) La question de la	<p>Ce cours a pour objectif de mettre en perspective les rapports entre le politique et le religieux à travers la construction de la notion de tolérance telle qu'elle a été élaborée dans l'Europe chrétienne confrontée aux dissidences religieuses au cours de l'époque moderne. Le</p>	

	tolérance religieuse de la Renaissance aux Lumières	rôle de l'Eglise, mais aussi des grandes puissances territoriales sera abordé à travers l'étude des différentes solutions politiques qui sont adoptées dans divers pays européens face à l'émergence de la Réforme protestante et plus largement des dissidences religieuses. Par ailleurs, l'analyse de l'évolution de la notion de tolérance permettra d'aborder les grands débats philosophiques et politiques qui animent l'Europe autour de la question de la liberté de conscience et de culte, à travers la dénonciation de l'obscurantisme religieux mais aussi la découverte des religions « orientales » et antiques.
	ECUE2 : (8H) Le religieux en contexte migratoire	Dans une démarche d'histoire et d'anthropologie, l'objectif de cet enseignement est d'examiner la place du religieux dans le contexte de la migration, qu'elle soit contrainte, due à la traite et/ou l'esclavage, ou bien volontaire, liée à des mouvements plus spontanés. Il s'agit d'approfondir l'étude du rapport au religieux dans le cadre de leur affirmation identitaire du point de vue du genre et du statut social à partir d'études de cas est et ouest africains
	ECUE3 : (8H) Laïcité(s), religion et société	Ce cours s'intéressera dans un premier temps à l'avènement d'une école républicaine au 19 ^{ème} siècle portée par des valeurs qui donnent sens et horizon programmatique à une société française travaillée, historiquement, par des revendications identitaires et religieuses. Il s'agira d'aborder les enjeux socio-politiques et historiques de l'émergence du modèle de « laïcité à la française ». Dans un deuxième temps, ce cours mettra en perspective le modèle français du principe de laïcité avec d'autres pays européens pour questionner, dans les différents contextes de sa mise en œuvre, la place des religions dans les sociétés contemporaines. Il vise enfin à appréhender, par une approche réflexive, le sens du « retour du religieux », afin d'analyser ses nouvelles formes d'expressions, dans un monde globalisé, à l'épreuve du « vivre-ensemble » en France.
UE5 Séminaires	(16H) 4 sessions de 4h en Droit et SHS à l'invitation des enseignants des UE1/UE2 et UE3/UE4 : 1. Art sacré et religion ; 2. Fiscalité et gouvernance associative ; 3. Droits de l'Homme ; 4. Dialogue interreligieux.	
UE6 Méthodologie	(10H) Initiation à la recherche documentaire et à l'usage des différents supports papiers et numériques dans les travaux des étudiants	

Responsable de la formation : Rania HANAFI

Maître de conférences (Sciences de l'éducation, 70) École Supérieure du Professorat et de l'Éducation (ESPE) – Université Nice Sophia Antipolis - URMIS (UMR CNRS 8245 - IMR IRD 205). Responsable du Master Encadrement Éducatif de la mention 3 (ESPE) - Référente laïcité ESPE (UNS)

E-Mail : rania.hanafi@unice.fr / E-mail : rania.hanafi@hotmail.fr / 06 72 17 05 42

Equipe pédagogique :

AZAB Lamiss (MCF), Langue Arabe, Collège Universitaire de Menton, SciencesPo

BALLARIN Marie-Pierre (MCF), Anthropologie, UNS

CHRESTIA Philippe (MCF), Droit et Sciences Politiques, UNS

COURTIN Christine (MCF/HDR), Droit et Sciences Politiques, UNS

GHELFI Fabienne (MCF/HDR), Droit et Sciences Politiques, UNS

HANAFI Rania (MCF), Sciences de l'éducation, UNS

JANSEN Philippe (PR), Histoire du Moyen Age, UNS

PAPI Stéphane, Docteur en Droit public (HDR), Juriste, Attaché Territorial Principal,

PIETRI Valérie (MCF), Histoire moderne, UNS

RIEU Josiane (PR), Langue et littérature latines, UNS

SALANOUVE Florence (Conservatrice de bibliothèques), Responsable de la Bibliothèque Saint-Jean d'Angély) UNS

TUKOV Christophe (Magistrat), Ministère de la Justice (Nice)

WENDLING Fabrice (MCF), Langue et littérature latines, UNS

Des intervenants extérieurs sont à prévoir pour les séminaires